

## PREVOYANCE RELYENS

### Nouvelle adhésion :

Nouvelles adhésions du contrat → 6 mois de stage

Aller sur le site Relyens.eu → espace client → agent → prévoyance complémentaire → adhérer à un contrat prévoyance

Code collectivité : E9E9NEGWK5

Choix 90% ou 95% base de cotisation obligatoire : TBI+RI+NBI et participation employeur de 16 euros (passera à 20 euros au 1<sup>er</sup>/01/2026)

Pas de questionnaire médical à soumettre

### Renouvellement adhésion :

Aller sur le site Relyens.eu → espace client → agent → prévoyance complémentaire → e-mail → mot de passe oublié → Renseigner code collectivité (ci-dessus)

L'agent peut modifier son contrat actuel en choisissant 90% ou 95%

L'agent qui ne souhaite pas changer de couverture, n'a rien à faire, la mise à jour des nouvelles modalités se fera automatiquement au 1<sup>er</sup>/01/2025

L'agent qui a souscrit à une couverture à 80% et 85%, et qui ne souhaite pas changer, celle-ci sera changée automatiquement et passera à 90%

Ne pas résilier le contrat si l'agent est actuellement en arrêt, car perte des droits

Possibilité de modifier le contrat ou de le résilier jusqu'au 31/12/2024

Relyens Prévoyance Agent Problème Adhésion : 02 48 48 10 70

Relyens Prévoyance Agent Problème Technique : 02 48 48 20 90

Stephanie Lecoustre → s.lecoustre@ca-psy.fr 03 74 18 22 93

Aurac Moreau → a.moreau@ca-psy.fr 03 74 18 22 66